



ÉCOLE MARGUERITE-DE LAJEMMERAIS



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION CAHIER-PARENTS

Ensemble nous détenons la solution!



Commission
scolaire
de Montréal

Tiré du GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport (2012), site Web : Moi, j'agis.
Et le Site Internet Tel-Jeunes

COMPRENDRE L'INTIMIDATION ET FAIRE LA DISTINCTION ENTRE CELLE-CI ET LES CONFLITS

DÉFINITION DE L'INTIMIDATION : « Tout comportement, parole, acte ou **geste délibéré ou non** à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour conséquence d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » Loi sur l'instruction publique 2012.

Pour être en mesure de différencier l'intimidation du conflit, il importe que les 4 critères définissant l'intimidation soient présents.

DÉFINITION D'UN CONFLIT : Rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en interactions parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent.

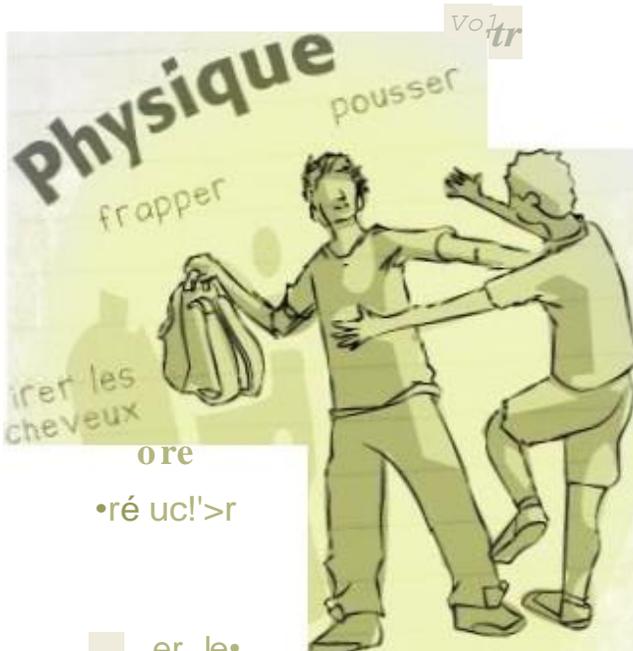
Ainsi, une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace **isolée** entre deux jeunes de **force égale** ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation.

À retenir :

les 4 critères de l'intimidation

- 1- Acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort.
- 2- Inégalité des pouvoirs ou des forces
- 3- Sentiment de détresse de la part de l'élève qui subit l'intimidation
- 4- Répétition des gestes

L'intimidation peut prendre différentes formes...



ore
ré uc!>r
er le
-oses de
quelqu'un

as "" l...
êr
...>rs -=:0
que.gu un
p(.)fldre d
ru e
sori co""Pte

Types d'intimidation



LES DIFFÉRENTES FORMES D'INTIMIDATION

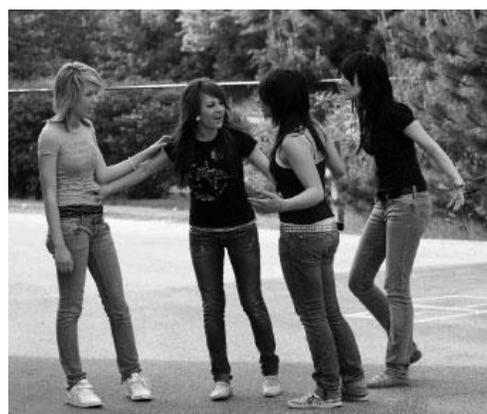


L'INTIMIDATION PHYSIQUE consiste à :

Frapper, donner des coups de poing, des coups de pieds, pousser, cracher, voler, endommager les objets de l'autre, tirer les cheveux, bousculer ou s'introduire dans son espace personnel de façon menaçante, etc.

L'INTIMIDATION SOCIALE consiste à :

Propager des rumeurs, ignorer ou exclure une personne, créer une situation visant à ridiculiser, briser des amitiés, isoler l'autre,

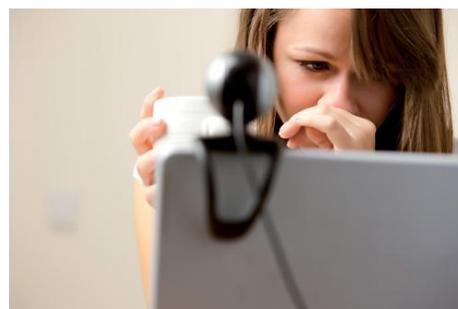


L'INTIMIDATION VERBAL consiste à :

Insulter, se moquer, utiliser des surnoms, humilier, menacer une personne, faire des commentaires racistes, sexistes ou homophobes, etc. L'intimidation verbale peut être **directe** (insulter la personne devant elle) ou **indirecte** (dénigrer la personne en son absence).

LA CYBERINTIMIDATION consiste à :

Harceler et intimider à travers les courriels, le téléphone cellulaire, les messages textes (texto), l'Internet, les médias sociaux, la création de page haineuse, la diffusion de photographies compromettantes, etc. La cyberintimidation peut être **directe** (ex. : écrire des menaces et des insultes directement à la personne) ou **indirecte** (ex. : propager de fausses rumeurs Facebook).



RECONNAÎTRE LES SIGNES D'INTIMIDATION

Comment reconnaître les signes qui démontrent que votre enfant pourrait se faire intimider?

Une victime d'intimidation ne présentera pas nécessairement des blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre adolescente afin de reconnaître les signes d'intimidation. Soyez attentif à tout changement de comportement chez votre enfant.



- Votre adolescente présente-t-elle des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, facilement irritable, pleure souvent, etc.)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait auparavant ?
- Son estime de soi est-il faible (il ne se trouve pas bonne à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui) ?
- Est-ce qu'il a peur de visiter certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le parc à proximité de la maison?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet ?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication ?

Comment reconnaître les signes que mon adolescent adopte des gestes d'intimidation?

Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges et de toutes les cultures. Il est important de reconnaître les signes si vous voulez agir.



- Il a un grand besoin de dominer.
- Il manque d'habiletés interpersonnelles.
- Il croit que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Il perçoit de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Il éprouve peu de remords et a de la difficulté à faire preuve de compassion.
- Il donne une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

AIDER VOTRE ENFANT VICTIME D'INTIMIDATION

Si vous apprenez que votre adolescent est victime d'intimidation

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail.
- Ne la blâmez pas.
- Accueillez ses émotions et reconnaissez qu'elles sont valables.

Comment pouvez-vous intervenir auprès de votre enfant

- Parlez à tout intervenant ou personne de l'école qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez rapidement.
- Encouragez-le à dénoncer la situation. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à faire un signalement et qu'il faut du courage pour y arriver.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si possible, à rester avec des amis (es) sur lesquelles il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus apte à être défendue.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants si c'est nécessaire.
- Si la situation nuit au fonctionnement quotidien de votre enfant, demandez l'aide du technicien en éducation spécialisée ou à la psychoéducatrice de l'école ou demandez l'aide d'un psychologue, psychoéducateur ou travailleur social du CSSS, des Services à la famille ou de tout autre service communautaire.
- N'attendez pas que la situation dégénère. Vous pouvez vous adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation (voir le formulaire *Signalement- Quoi faire* version parent).
- Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, menaces, extorsion, etc.), n'hésitez pas et communiquez rapidement avec le service de police.

Comportements à éviter

- Ne prenez pas à la légère ce que votre enfant vous dit.
- Ne pas régler le problème à sa place.
- Ne critiquez pas la manière dont il s'y est pris jusqu'à maintenant dans la situation.
- Ne pas donner toute la place à vos émotions au point d'ignorer celles de votre enfant.
- N'exprimez pas d'agressivité.
- Ne dénigrez pas l'adolescent qui intimide.
- Ne pas agir trop vite sous l'effet de la colère.
- Faites attention à la surprotection!

AIDER VOTRE ENFANT QUI EST TÉMOIN D'INTIMIDATION

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, **l'intimidation ne se fait pas dans l'isolement.**

Dans **85 %** des épisodes d'intimidation, d'autres jeunes sont présents. L'agresseur a besoin de montrer au groupe qu'il a du pouvoir et qu'il domine la victime.

Ainsi, si votre enfant se confie pour vous signaler un événement d'intimidation, il est **IMPORTANT** de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes.

ATTENTION : Si votre enfant est témoin d'intimidation, il pourrait rapidement devenir la complice de l'agresseur, simplement en assistant à la scène en riant, filmant, et ce, même si son intention n'est pas d'intimider.

Comme parent vous avez aussi un rôle à jouer :

Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-la sur les comportements à adopter :

- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir si la situation l'exige.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en le signalant, il vient en aide à la victime et qu'il n'est pas un ou une « snitch » (délateur ou délatrice).
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (enseignant, technicien en éducation spécialisée (T.E.S.), surveillante, membre de la direction, psychoéducatrice, etc.) pour obtenir du soutien.
- Rappelez-lui qu'il peut toujours compléter la fiche de signalement qui se trouve au secrétariat de son niveau (voir le formulaire *Signalement- Quoi faire* version élève et la fiche de signalement).

AIDER VOTRE ENFANT QUI COMMET UN ACTE D'INTIMIDATION



Soyez à l'écoute des personnes qui vous signaleront que votre enfant fait de l'intimidation, qu'il s'agisse des membres du personnel de l'école, de l'entraîneur, d'un parent ou d'une autre élève.

intimidation

- Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
- Expliquez à votre enfant à quoi il s'expose si il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plainte au service de police, recours à la justice, etc.).
- Au besoin, demandez de l'aide aux techniciens en éducation spécialisée ou à la psychoéducatrice de l'école ou du CSS, ou aux services à la famille et aux jeunes.
- Communiquez avec la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre adolescent (voir le formulaire *Signalement- Quoi faire* version parent et la *Fiche de signalement*).

Vous pouvez agir comme parent pour aider votre enfant à cesser l'intimidation.

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer sa colère sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec elle de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, en jeu vidéo ou dans la rue.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (exemples : orientation sexuelle, culture, apparence physique, etc.).
- Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils occupent leur temps libres.

EN CAS D'URGENCE



Urgences

Gai Écoute	514 866-0123
Grossesse Secours	514 271-0554
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868
Protection de la jeunesse	514 896-3100
Suicide Action Montréal	514 723-4000
Tel-Aide	514 935-1101
Tel-Jeunes (5-20ans)	514 288-2266
Info Santé	8-1-1

Victimes de violence

Aide aux victimes d'actes criminels	514 277-9860
Aide aux victimes d'agressions sexuelles	514 934-4504
Hôpital Ste-Justine	514 345-4721
12-18 ans S.O.S. Violence conj.	514 873-9010

Aide scolaire

Allô Prof	514 864-9833
Maison des jeunes MAGI	514 259-7692
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal	514 725-9508

Droits

Aide juridique	514 864-6644
Au bas de l'échelle	514 270-7878
Éducaloi	www.jeunepourjeunes.com

Orientation

Jeunesse Lambda	514 528-7535
-----------------	--------------

Toxicomanie

Al-Alteen/ Al-Anon	514 866-9803
Centre Dollard-Cormier Jeunesse	514 982-4531

Travailleurs de rue

Pact de rue (bureau)	514 278-9181
(Mercier-Ouest) Catherine	514 913-5978
(Petite Patrie) Maxime	514 913-0629
(St-Michel) Judith	514 467-5839

Sécurité

Police-Ambulance-Pompiers	9-1-1
PDQ Poste 44 (Police)	514 280-0144
Agent sociocommunautaire	514 280-0444

Santé

Hôpital Jean-Talon enfance-famille	514 729-3425
Hôpital Maisonneuve Rosemont	514 252-3400
CLSC Olivier Guimond	514 255-2365
CLSC Rosemont	514 524-3541
CLSC Hochelaga-Maisonneuve	514 253-2181
CLSC La Petite Patrie	514 273-4508
Clinique jeunesse 12-25 ans	273-4508
CLSC Villeray (Jeunesse)	376-4141
www.masexualite.ca	

Aide aux Parents

Ligne Parents	1 800 361-5085
CAFLA	514 273-8061
Afrique au féminin	514 272-3274
Espace femmes arabes du Québec (EFAQ)	514 787-0068

QUOI FAIRE EN CAS DE CYBERINTIMIDATION?

Si vous constatez que votre enfant est victime de cyberintimidation, dites-lui :

- **D'ARRÊTER** immédiatement de répondre aux messages d'intimidation. La personne qui l'intimide n'attend que ça.
- **D'ÉVITER** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces car celui-ci pourrait se retourner contre elle et lui apporter encore plus d'ennuis.
- **DE BLOQUER** les adresses ou les personnes qui l'intimident. Qu'il s'agisse de réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- **DE PARLER** de la situation avec un adulte en qui il a confiance à l'école.
- **DE SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto ou messagerie instantanée. Ces messages pourraient servir de preuves.



Prenez des mesures pour protéger votre enfant de la cyberintimidation.

- Encouragez votre adolescente à rester en contact avec ses amies en dehors de l'espace virtuel.
- Surveillez du mieux que vous le pouvez ses actions sur Internet.
- Placez l'ordinateur dans un lieu commun dans la maison.
- Vérifiez s'il a peur d'aller sur Internet ou s'il cesse brusquement d'y aller.

Conseillez votre jeune qui est témoin de cyberintimidation sur les comportements à adopter :

- Dites-lui d'ignorer l'agresseur et d'éviter tout contact avec lui.
- Conseillez-lui de réagir adéquatement, s'il est à l'aise, en protestant face aux propos intimidants. Il est impératif que votre enfant demeure respectueux pour éviter que la situation ne se retourne contre lui.
- Encouragez-le à toujours refuser de transférer ou d'envoyer une image, une vidéo ou un message blessant envers autrui.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer tous les actes d'intimidation dont il est témoin.

Agissez pour prévenir que votre enfant ne pose un acte de cyberintimidation :

- Faites-lui comprendre que l'espace virtuel est un espace public.
- Supervisez ses activités en ligne et encouragez-le à avoir des interactions positives.
- Apprenez-lui à respecter les autres dans l'espace virtuel.
- Rappelez-lui de garder les mêmes valeurs que celles véhiculées dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas en présence d'une autre personne.

Intimidation

Signalement – Quoi faire ?



ÉLÈVES

- ⇒ Critères de l'intimidation : - Acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort
- Doit y avoir une **répétition** des actes de violence
- **Inégalité des pouvoirs** entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Sentiments de **détresse**, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation

Victime ou témoin

Tu vis une situation d'intimidation ou de violence ou tu as été témoin d'une situation où un élève ou un ami a été intimidé et tu veux signaler cet événement... **Quoi faire?**

- ⇒ Complète le **formulaire de signalement** qui se trouve au **secrétariat de ton niveau**, à la réception ou complète-le en ligne sur le site Internet de l'école.
⇒ Une fois le formulaire complété, dépose-le dans la **boîte aux lettres** qui se trouve au secrétariat de ton niveau ou envoie-le à l'adresse courriel suivante : lajemmerais.ecoute@csgm.qc.ca
⇒ Sois rassurée de la confidentialité de ta démarche.

En tout temps, tu peux en parler à tes parents et à un adulte!

Tu peux aussi consulter le site de



à l'adresse suivante : <http://moijagis.com/> dans la section « JEUNES ».

Souviens-toi que tu n'es pas seule!

**PERSONNE
NE MÉRITE
DE SE FAIRE
INTIMIDER**

Un intervenant communiquera avec toi et t'expliquera la façon dont l'aide te sera offerte. Si tu signales pour un ou une amie nous t'expliquerons comment nous l'aiderons. Les élèves ne seront pas au courant de ton signalement, ces renseignements demeurent confidentiels en tout temps.

CONFIDENTIEL

Signalement – Quoi faire?



PARENTS D'UNE ÉLÈVE VICTIME – TÉMOIN – AUTEUR

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous mentionne qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...

Quoi faire?

- ⇒ Prendre connaissance du document aide-mémoire sur la violence et l'intimidation inclus dans le cahier-parents.
- ⇒ Aider votre enfant à signaler la situation :
 - Il doit compléter le formulaire de signalement disponible au secrétariat de son niveau
- ⇒ Compléter vous-même le formulaire de signalement qui est disponible dans le cahier-parents, à la réception de l'école ou sur le site Internet.
- ⇒ Remettre le formulaire complété à la réception de l'école ou à l'adresse courriel suivante : lajemmerais.ecoute@csgm.qc.ca

* Si vous êtes dans l'impossibilité de vous procurer un formulaire de signalement, téléphonez à la direction adjointe du niveau de votre fille 514-596-5100

Mme Sylvie Lambert poste 5107 : 1^{re} secondaire, classe de soutien scolaire et classes d'accueil

- Mme Lucie Parent poste 5089: 2^e à 5^e secondaire

- Vous pouvez consulter le site Internet à l'adresse suivante :

<http://moijagis.com/>



Si vous avez fait un signalement à l'école, vous devez vous attendre à ce qu'un intervenant de l'école communique avec vous pour :

- ⇒ Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.
- ⇒ Discuter des actions à venir selon l'évaluation faite de la situation par les intervenants et de votre rôle à jouer pour la suite des choses s'il y a lieu.
- ⇒ Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

**PERSONNE
NE MÉRITE
DE SE FAIRE
INTIMIDER**

Signalement - Quoi faire?



MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Vous êtes témoin d'une situation d'intimidation... **Quoi faire?**

- ⇒ **AGISSEZ :**
 - Intervenez pour faire cesser la situation, dans la mesure où votre sécurité n'est pas compromise. (Allez chercher de l'aide si nécessaire).
 - Veillez à ce que la victime se sente en sécurité et laissez-lui savoir qu'une action sera posée pour rétablir la situation.
- ⇒ Complétez le formulaire de signalement qui se trouve au secrétariat des différents niveaux, à la réception, au salon du personnel, dans le guide du personnel ou sur le portail de la CSDM.
- ⇒ Remettez le formulaire complété à la direction adjointe de votre niveau.
- ⇒ Le formulaire sera analysé et un retour sur la prise en charge sera fait le plus rapidement possible.

En tout temps, vous pouvez conseiller à l'élève de ...

- ⇒ Parler avec ses parents.
- ⇒ Parler à un adulte en qui il a confiance.
- ⇒ Consulter le site Internet  via l'adresse suivante : <http://moijagis.com/>
- ⇒ Consulter le site Internet **TEL-JEUNES** via l'adresse suivante : <http://teljeunes.com/accueil> ou communiquer avec ceux-ci par téléphone au numéro 1-888-263-2266 ou par messagerie instantanée (texto) au 514-600-1002 
TEL-JEUNES.

**PERSONNE
NE MÉRITE
DE SE FAIRE
INTIMIDER**

MOBILISONS-NOUS ET DÉNONÇONS!



lajemmerais.ecoute@csdm.qc.ca



MARGUERITE EN ACTION

À travers différentes actions, l'équipe de l'école Marguerite-De-Lajemmerais se mobilise pour prévenir l'intimidation et outiller les élèves à faire face adéquatement aux embûches de la vie quotidienne.

Colloque de l'engagement social.

Cours d'auto-défense pour les élèves de la 1^{re} secondaire.

Présence de la policière socio-communautaire et travail de collaboration de celle-ci avec les intervenants.

Journée de l'amitié.

Projet des marraines pour mieux accueillir et aider les jeunes de la 1^{re} secondaire.

Présence de quatre surveillants d'élèves à l'heure du dîner.

Accessibilité à plusieurs activités parascolaires.

Participation au projet NAOS

Soutenir la persévérance scolaire et sociale des filles en utilisant la créativité comme outil d'intervention, etc.

Collaboration avec la maison des jeunes MAGI. Animation de treize ateliers.

Animation d'ateliers sur la violence du Centre des femmes de Rosemont.

Et bien d'autres projets passionnants...